

L'actualité 2013 des bassins Rhône-Méditerranée et Corse



**SAUVONS
L'EAU!**

L'ACTUALITÉ 2013 DES BASSINS Rhône-Méditerranée et Corse

Les comités de bassin ont adopté en décembre 2013 les états des lieux Rhône-Méditerranée et de Corse. Travail préalable au programme de mesures 2016-2021, l'état des lieux recense les pressions par masse d'eau et définit leur impact, avéré ou estimé, sur l'état des eaux. Fruit d'un travail technique de près de 18 mois, ce nouvel état des lieux a bénéficié de données et de méthodes plus précises et plus homogènes. Il intègre l'expertise locale grâce aux 1 440 contributions reçues des collectivités et usagers de l'eau des bassins au printemps 2013. L'approche économique liée à l'usage de l'eau a également été renforcée avec de nouvelles données sur les usages économiques et les bénéfices rendus par le bon état des milieux. Autre nouveauté, il intègre un état de situation pour la mise en œuvre de la directive « inondations » et pour celle de la directive cadre stratégie pour le milieu marin.

POINT DE VUE



Michel Dantin, président
du comité de bassin
Rhône-Méditerranée,
député européen

Michel Dantin

Pour une gestion publique des rivières

La loi de décentralisation dite « métropole », adoptée le 19 décembre 2013, marie, pour la première fois, la gestion des rivières et la prévention des inondations et confie cette compétence aux établissements publics de coopération intercommunale. Ceux-ci peuvent la transférer aux syndicats de bassin versant, aux EPAGE ou aux EPTB et ainsi gérer les rivières par bassin-versant. C'est le fondement même de la loi sur l'eau de 1964. Le 11 octobre, en amont du vote au Parlement, le comité de bassin avait émis 12 propositions visant à concilier l'intérêt apporté par cette compétence et la gestion par bassin versant. La gestion unique et complète de la compétence sera le gage de la cohérence des actions pour les rivières. Le Sdage 2016-2021, en préparation, pourrait en faire une priorité et l'agence de l'eau la traduire en conditionnant ses aides.

À l'heure où l'on s'interroge sur la capacité financière des collectivités pour investir, nous avons tout intérêt à mutualiser, à agir ensemble, la loi va dans ce sens.

Un regret toutefois. Le législateur n'est pas allé assez loin. Désormais la loi donne toute légitimité à l'intervention publique pour gérer les rivières. C'est enfin reconnaître un état de fait. Force est de constater que restaurer les rivières abîmées dépasse en termes d'ampleur des travaux l'obligation d'entretien des propriétaires riverains. Le plus souvent les travaux sont déjà réalisés par la maîtrise d'ouvrage publique. Pour lever toute ambiguïté, le propriétaire riverain aurait pu être relevé de ses obligations d'entretien régulier du cours d'eau en laissant, en contrepartie, l'accès libre à sa propriété au gestionnaire. Il ne s'agit pas de dessaisir le propriétaire de ses droits mais de les adapter. La loi n'est pas allée jusque-là.

Nouvelle édition du tableau de bord du SDAGE 2010-2015 : version à mi-parcours

Le tableau de bord du SDAGE suit tous les 3 ans l'évolution d'indicateurs de pressions, d'état des eaux et d'actions correctrices. Adoptées en décembre 2013 par les comités de bassin, ces nouvelles versions montrent le chemin parcouru entre 2010 et 2012. La mise aux normes des stations d'épuration a connu la progression la plus spectaculaire de ces dernières années. Une forte augmentation des actions sur les captages dégradés est également constatée (83 plans d'action engagés fin 2012 alors que seulement 3 l'étaient en 2011). Le rythme actuel du traitement des ouvrages pour le rétablissement de la continuité écologique s'accélère. Concernant la résorption des déséquilibres quantitatifs, les études de volumes prélevables sont en bonne voie sur les 72 territoires prioritaires du SDAGE (elles seront toutes achevées fin 2014). En revanche, on ne compte que 3 plans de gestion en vigueur. Nouveauté 2013 : un volet « littoral et milieu marin » a été ajouté.



POINT DE VUE



Jean-François Carencio, préfet de la région Rhône-Alpes, préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée

Jean-François Carencio Changements climatiques : non à la politique de l'autruche

Lorsqu'en 2011, avec l'agence de l'eau, nous avons décidé d'un plan d'action pour anticiper les conséquences du changement climatique sur l'eau, les choses étaient loin d'être gagnées. Mais l'étude conduite en 2012 a permis de faire avancer la connaissance sur le sujet et la prise de conscience généralisée. Fin 2013, les conclusions de cette étude ont été validées par le comité de bassin, notre parlement de l'eau : c'est là une étape capitale !

Car valider les résultats de cette étude, c'est affirmer que les évolutions climatiques ont un impact sur l'eau et donc sur sa gestion. C'est aussi accepter le fait que certains territoires de Rhône-Alpes sont plus directement concernés et que les élus doivent se mobiliser.

La perspective de raréfaction de l'eau à horizon 2050 étant une donnée établie, le comité de bassin a dit « Non à la politique de l'autruche ; agissons ensemble ! ».

Le SDAGE⁽¹⁾ 2016-2021, pour lequel nous sommes en phase de lancement des travaux, sera l'un des bras armés de l'action. Comme tout le monde est désormais d'accord pour prendre en compte la donnée climatique, des mesures spécifiques vont être intégrées à ce document stratégique, par exemple sur les Zones de répartition des eaux (ZRE), caractérisées par une insuffisance chronique des ressources en eau par rapport aux besoins, la création de nouvelles retenues d'eau pour l'irrigation ou la réduction des fuites dans les tuyaux d'eau potable.

(1) Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée

La lutte contre la pollution des eaux reste la priorité indétrônable du public

C'est le message fort qui ressort de la consultation du public sur les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques en Corse et dans le bassin Rhône-Méditerranée conduite sur 6 mois de novembre 2012 à avril 2013. Elle a vu les habitants du quart sud-est de la France produire 1600 contributions rédigées au long de 120 pages de verbatim. 62 % classaient prioritaire la lutte contre la pollution des eaux. Le rétablissement du bon fonctionnement naturel des rivières s'impose désormais comme une préoccupation établie (37 %) et l'adaptation au changement climatique émerge sérieusement (21 %). La gouvernance (27 %) ou la gestion des services d'eau et d'assainissement (27 %) continuent d'intéresser.

Ces contributions seront prises en compte dans les futurs SDAGE 2016-2021, élaborés par les comités de bassin.



Plus proche du terrain

Le comité de bassin Rhône-Méditerranée a renforcé en 2013 sa présence dans les territoires. Il a décidé de lancer 4 commissions territoriales de bassin (Gard-Côtiers-Ouest, Saône-Doubs, Littoral-Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Rhône-Isère) où les membres du comité de bassin discuteront par territoire des grands enjeux de l'eau et de la structuration des territoires. Les commissions géographiques s'élargissent à tous les acteurs élus ou décideurs des territoires et se réuniront désormais tous les ans (contre tous les 2 ans auparavant) sur 5 territoires (Gard-Côtiers-Ouest, Saône-Doubs, Littoral-Provence-Alpes-Côte d'Azur, Haut Rhône, Isère-Drôme-Ardèche).

POINT DE VUE



Paul Giacobbi, président du Conseil exécutif de Corse et président du Comité de bassin de Corse

Paul Giacobbi *Une nouvelle étape à franchir*

Le 10^{ème} programme de l'agence de l'eau a donné lieu en 2013 à de fructueuses négociations. Elles se sont conclues par la poursuite du partenariat existant entre les deux départements, la Collectivité Territoriale de Corse et l'agence, grâce à la passation d'un accord cadre adapté regroupant les différents domaines d'intervention allant de l'eau potable et l'assainissement à la reconquête des milieux et aux services d'assistance technique.

Il devra prochainement donner lieu à des actions de communication et de sensibilisation des maîtres d'ouvrage publics et privés ainsi que de leurs maîtres d'œuvre afin que cet accord reste en priorité au service de l'atteinte des objectifs du SDAGE et de son programme de mesures.

L'état des lieux 2013, adopté par le comité de bassin et approuvé par l'Assemblée de Corse le

20 décembre dernier, montre en effet que 86 % des masses d'eau (ME) sont en bon état, les origines essentielles des risques mis en évidence étant la rupture de la continuité (9 % ME), les modifications du régime hydrologique (8 %) dus notamment à des prélèvements importants, l'altération de la morphologie (7 %) et enfin les pollutions ponctuelles (3 %) pour lesquelles le risque a diminué grâce à l'application de la directive eaux résiduaires urbaines.

La mise à niveau des principales infrastructures de l'île s'achève, mais la mise en conformité des ouvrages d'assainissement d'une capacité inférieure à 2000 équivalent-habitants et du rendement des réseaux d'eau potable avec le décret du 27 janvier 2012, constitue désormais une nouvelle étape à franchir pour parvenir enfin au rattrapage structurel indispensable à la Corse.